

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
11 mars 2003  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-septième session**  
Points 36 et 160 de l'ordre du jour

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-huitième année**

**La situation au Moyen-Orient**

**Mesures visant à éliminer le terrorisme international**

**Lettre datée du 10 mars 2003, adressée au Secrétaire général  
par le Représentant permanent d'Israël  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à appeler votre attention sur les dernières attaques lancées contre les citoyens d'Israël dans le cadre de la campagne persistante de terrorisme palestinien.

Le vendredi 7 mars au soir, vers 20 h 40 (heure locale), deux terroristes palestiniens, déguisés en juifs pratiquants et armés de fusils automatiques et d'une ceinture d'explosifs, se sont infiltrés dans la communauté de Kiryat Arba. Les premières victimes ont été un couple marié qui se promenait, l'homme et la femme étant grièvement blessés par balles. Les terroristes se sont alors dirigés vers un bâtiment proche, où ils se sont introduits par effraction dans un appartement et ont tué le rabbin Eliahu Horowitz, âgé de 52 ans, et sa femme Dina, âgée de 50 ans. Un groupe d'intervention est alors arrivé sur les lieux et a procédé à un échange de coups de feu avec les terroristes, qui a duré 30 minutes. Au total, cinq autres Israéliens ont été blessés au cours de cet attentat, revendiqué par l'organisation terroriste Hamas.

Le jeudi 6 mars, les terroristes palestiniens ont poursuivi leurs attaques à la roquette contre des villes et villages du sud d'Israël. Trois roquettes Kassam, tirées à partir du territoire palestinien dans le nord de la bande de Gaza, sont tombées sur la ville de Sderot, dans le Néguev, zone qui subit régulièrement des attaques à la roquette. Le dimanche 9 mars, quatre autres roquettes ont touché Sderot. L'une d'elles a frappé le mur d'enceinte en béton d'un séminaire à la périphérie de la ville, à quelques mètres d'un poste d'incendie. Par un hasard extraordinaire, aucun blessé grave n'est à signaler. L'organisation terroriste Hamas a également revendiqué ces attentats.

De surcroît, les forces de sécurité israéliennes ont continué de déjouer de nombreux attentats. Vendredi soir, des soldats israéliens ont empêché deux terroristes palestiniens de s'infiltrer dans la communauté de Negohot. Les terroristes



étaient armés de fusils d'assaut, de grenades et d'une ceinture d'explosifs du type utilisé pour les attentats-suicide à la bombe. Hier, les Forces de défense israéliennes (FDI) ont découvert huit engins explosifs de tailles diverses dans le village palestinien d'Al-Yamoun; elles les ont fait exploser dans des conditions de sécurité. Elles ont également découvert plusieurs vastes laboratoires abritant de grandes quantités d'explosifs.

Israël considère toujours que les dirigeants palestiniens sont responsables de la campagne persistante de terrorisme qui vise délibérément des civils israéliens, étant donné qu'ils incitent sans relâche leur population à commettre des actes de violence, qu'ils appuient directement et encouragent activement les attentats terroristes et qu'ils continuent de négliger de prendre des mesures pour lutter contre le terrorisme et rétablir le calme. Au lieu de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international, des résolutions du Conseil de sécurité et des engagements signés avec Israël de lutter contre le terrorisme, de mettre fin à l'incitation au terrorisme et de traduire en justice les auteurs des actes de terrorisme, les dirigeants palestiniens utilisent leur pouvoir et leur influence pour soutenir et encourager des actes de violence et de terrorisme.

Dans un tel contexte, Israël n'a d'autre choix que d'exercer son droit à l'autodéfense et de prendre les mesures nécessaires pour protéger sa population civile contre la menace implacable du terrorisme palestinien. Israël demande à la communauté internationale d'user de son pouvoir et de son influence pour obliger les dirigeants palestiniens à préparer la reprise des négociations en s'engageant à lutter contre le terrorisme, conformément aux obligations que leur imposent les résolutions du Conseil de sécurité, en particulier la résolution 1373 (2001). Seul le rejet absolu du terrorisme, tant en paroles qu'en actes, permettra la conclusion d'un accord de paix durable, propre à répondre aux besoins et aux aspirations légitimes des deux parties.

La présente lettre fait suite aux nombreuses lettres détaillant la campagne de terrorisme palestinienne qui a commencé en septembre 2000 et qui décrivent la stratégie criminelle adoptée par les terroristes, dont ceux-ci et leurs partisans doivent être tenus pleinement responsables.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale, au titre des points 160 et 36 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) Dan **Gillerman**